

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017
DELIBERATION N° : 2017.02.09

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX 2017

NOMENCLATURE : 7 – Finances / 7.1 – Décisions budgétaires / 7.1.3 – Tarifs des services publics

Date de convocation :
06 Avril 2017

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Représentés : 06

Non représentés : 00

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération,



L'an deux mil dix-sept, le DOUZE AVRIL à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : LBISCARRAT - Maire - JC.AILLOT - C.MAFFRE - GA.FLEURY - G.CLEMENSON - A.DEL BASSO - F.PANZA - M.QUESTA - Adjoint - M.CHRETIEN - G.RATAJEZAK - H.FAURE - C.ORTIZ - LCHAVANY - P.RELING - A.SCIACQUA-LERIDON - PR.MARTIN - S.CAPPEAU-FREJABUE - T.VERMEILLE - LBUFFA - P.BELMONTET - P.VERGER - Conseillers municipaux

Excusés représentés :

S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN / E.CRETIN-RAFFET par P.RELING
A.PERIN par JC.AILLOT / S.TRIBOLET par T.VERMEILLE / MC.FOLIO par L.BUFFA
S.VANDEVOORDE par P.BELMONTET

Secrétaire de séance : Colette ORTIZ

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER - Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Comme chaque année, il est proposé d'actualiser les tarifs des différents services publics communaux sachant qu'ils ont été examinés par la Commission des Finances du 15 Mars 2017.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. François PANZA, Adjoint délégué aux finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 15 mars 2017,

VU la délibération prise séance tenante adoptant le budget primitif principal 2017,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

BL 2017 -

Envoyé en préfecture le 14/04/2017
Reçu en préfecture le 14/04/2017
Affiché le **19 AVR. 2017**
ID : 084-218400562-20170412-2017_02_09-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 AVRIL 2017** N° : 2017.02.09

SALLE POLYVALENTE :	• Piquet d'incendie	35.00
	• Associations jonquiéroises (1 gratuité par an)	150.00
	• Associations extérieures	600.00
AUTRES SALLES - Salles B.B. et MJC :		
	• Associations Jonquiéroises	Gratuit
	• Associations jonquiéroises à objet politique (1 gratuité par an)	140.00
	• Particuliers Jonquiérois	140.00
	• Associations ou particuliers extérieurs	300.00
CULTURE :	• Ticket orange	1.00
	• Ticket jaune	5.00
	• Ticket vert	7.00
	• Ticket bleu	10.00
	• Ticket blanc	15.00
	• Ticket rouge	20.00
CIMETIERE :	• Concession temporaire	10 ans 200.00
	• Concession trentenaire	15 ans 250.00
	• Concession	25 ans 400.00
	• Columbarium limité à 15 ans	10 ans 650.00
	• Columbarium limité à 30 ans	20 ans 800.00
	• Dépositaire (6 premiers mois)	6.00 €/mois
	• Dépositaire (du 7 ^{ème} au 12 ^{ème} mois)	35.00 €/mois
	• Dépositaire (à partir du 13 ^{ème} mois)	90.00 €/mois

2° - PRECISE que pour les tarifs de la PISCINE :

- les tarifs d'entrée des enfants de -12 ans (Jonquiérois, campeurs ou extérieurs) ne sont applicables que sur présentation d'une pièce d'identité.
- les tarifs « campeur » ne sont applicables que sur présentation d'un justificatif.

3° - DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} mai 2017.

4° - DECLARE que les recettes sont imputées sur le budget Principal.

5° - CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 13 avril 2017,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 14 / 04 / 2017 à :

- Comptabilité → T. Principale
→ Domier
- Régisseurs (Camping / Police / Culture / Urbanisme)
- Jeunesse + Sports

<i>BA</i>	2017 -	
-----------	---------------	--

Envoyé en préfecture le 14/04/2017
Reçu en préfecture le 14/04/2017
Affiché le **19 AVR. 2017** 
ID : 084-218400562-20170412-2017_02_09-DE

